



Du libre et du gratuit... alors pourquoi dépenser des sous ?

publié le 16/10/2014

Tout le monde connaît le copyright, la loi qui restreint le partage d'une oeuvre, d'un texte ou d'un programme informatique afin d'en rémunérer son auteur. Mais le copyright possède un contraire moins connu : le copyleft.

Basé sur le partage, le copyleft a été inventé par Richard Stallman programmeur informatique et fondateur du projet GNU qui est un regroupement de logiciel gratuit et libre.

Donc n'hésitez pas à utiliser les logiciels libres (LibreOffice, Gimp, VLC, Mozilla,...)

[\[http://fr.wikipedia.org/wiki/Copyright\]](http://fr.wikipedia.org/wiki/Copyright)

[\[http://fr.wikipedia.org/wiki/Copyleft\]](http://fr.wikipedia.org/wiki/Copyleft)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.